

SYNTHESE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2008

Etaient présents : Mme HAIMONET, Maire, Mme DIEUTRE, Adjointe, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints,
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, Conseillères municipales,
MM BRETON, DIEUTRE, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, DUPONT, Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. LASNE pouvoir à Madame le Maire

REMBOURSEMENT SINISTRES VITRERIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'assureur - AXA Assurances - a procédé au remboursement des sinistres de vitrerie pour la porte vitrée de l'école maternelle (963.23 €) et le double vitrage des toilettes de l'école primaire (610.10 €).

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

ARTISTE SPECTACLE DE NOEL

Madame le Maire rappelle que l'arbre de Noël de la Commune se déroulera le Vendredi 19 décembre 2008 à partir de 20h00 à la salle des fêtes et qu'après consultation de plusieurs prestataires pour assurer le spectacle de Noël, le choix s'est porté sur Jean Jacques LEPRINCE qui propose un spectacle de qualité tant en terme de décors que d'animation. Le coût initial de sa prestation s'élevait à 750 €, montant qui a été ramené à 550 € après les négociations menées par Georgina DIEUTRE.

- Le Conseil à l'unanimité accepte le choix du prestataire et le coût de sa prestation et autorise Madame le Maire à signer le contrat pour un montant de 550€.

En marge, M. VAN DER BRUGGEN informe les Membres du Conseil que la sonorisation de la salle des fêtes a été contrôlée et remise en service par M. Jérôme DIEUTRE et lui-même afin que le spectacle de Noël se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient Mme Nelly LASSENEY qui offre le sapin de Noël qui sera installé dans la salle des fêtes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 : INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire rappelle les dates du recensement à savoir du 14 janvier 2008 au 15 février 2009, et qu'il est prévu selon les conseils de l'insee, un agent recenseur pour 500 habitants.

Deux agents seront donc nécessaires pour le recensement de la population communale. Ceux-ci participeront à 2 matinées de formation obligatoire le 6 et 12 décembre 2008.

Les agents recenseurs ont été désignés, il s'agit de M. Lucien BUKOWSKI et de Melle Sabrina SEVESTRE. Ils seront encadrés par Mme Georgina DIEUTRE, coordonnateur.

Madame le Maire précise que la Commune perçoit une dotation de l'état pour l'organisation de cette enquête. Il convient par ailleurs de fixer la rémunération des agents recenseurs. A ce jour, l'insee n'a pas d'indication sur les taux de rémunération 2009 et conseille de reprendre les bases 2004.

Lors du dernier recensement (2004), les taux étaient :

- 0.85 €/bulletin individuel
- 0.44 €/feuille de logement
- 20 €/journée de formation.

Madame le Maire propose en accord avec les adjoints de reconduire ces taux pour le recensement 2008.

- Le Conseil à l'unanimité, fixe à 2 le nombre des agents recenseurs et décide que leur rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés selon les taux de rémunérations suivants nets de cotisations :

bulletin individuel 0.85€

Feuille de logement 0.44€

Journée de formation 20€

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Compte tenu du nombre d'enfants scolarisés et du nombre d'enfants déjeunant à la cantine, un nouveau poste d'adjoint d'animation sera créé au 1^{er} janvier 2009.

Cette personne encadrera les enfants pour le trajet les amenant à la cantine, participera à la surveillance lors du déjeuner, assurera des animations au cours de la récréation du midi.

Madame le Maire propose que ce recrutement se fasse sur la base d'un contrat dans la mesure où il s'agit d'un besoin non pérenne fonction des effectifs, pour une durée déterminée de 6 mois (du 1/01/09 au 30/06/09) à raison d'1h30/jour sur le temps scolaire, le profil recherché étant : CAP petite enfance, formation 1^{er} secours, brevet d'animation. Une annonce sera passée dans la presse.

- Le Conseil à l'unanimité décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2009, d'un poste d'adjoint d'animation pour assurer les fonctions d'encadrement des enfants le midi dont la durée hebdomadaire est fixée à 6/35^{ème} sur le temps scolaire, autorise Madame le maire à signer un contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un agent non titulaire dans la mesure où il s'agit d'un besoin non pérenne.
Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire précise qu'une permanence doit être assurée en Mairie le 31/12/08 (pour 2h00 environ) afin de permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales (NB : élections européennes le 7/06/09). Une information sera faite par voie de presse.
- Madame le Maire remercie M. Jean-Marie GENTY pour avoir dégagé un arbre tombé sur la route du Val Mesnier et entravant la circulation.

- M. DUPONT informe Madame le Maire que plusieurs personnes sont intéressées par le fait que le terrain de tennis soit remis en état et que celles-ci se proposent de créer une association, voire d'initier des enfants à ce sport.

La séance est levée à 21H45

Le Maire
Carole Haimonet